



Municipalité de Grand-Saint-Esprit

5410, rue Principale

Grand-Saint-Esprit (Québec) J0G 1B0

Téléphone et télécopieur : (819) 289-2410

Adresse électronique : grand-saint-esprit@qc.aira.com

Site Internet : www.grandsaintesprit.qc.ca

Extrait de procès-verbal Assemblée régulière du 7 juillet 08

Présences : M. le maire

Julien Boudreault

Gilles Chabot

Les conseillers

Philippe Gras

Pascal Desrochers

Huguette Fleurent

Mario Provencher

La directrice générale

Nicole Larochelle

Poste Canada : résolution pour le maintien du service postal : 2008-07-111

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal ou l'élimination du privilège exclusif de Poste Canada sur la poste-lettre;

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population et ce dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emploi et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par la conseillère Huguette Fleurent, appuyée par le conseiller Philippe Gras et résolu que le conseil municipal de Grand-Saint-Esprit indique son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Véritable copie conforme

Le 15 juillet 08

Nicole Larochelle, d.g.

C.C. STTP